

Pour le signalement du manuscrit : cotes de bibliothèque

Sous la responsabilité de Donatella Nebbiai

Première étape du signalement, l'indication claire et exacte du lieu de conservation et de la cote d'un manuscrit (n° d'ordre et/ou désignation topographique à l'intérieur du dépôt) constitue un préalable indispensable à tout travail de description codicologique et permet aux bibliothécaires, aux éditeurs et aux historiens de repérer le manuscrit de manière sûre. Dans cette perspective, et afin d'éviter des citations incomplètes ou erronées, on se reportera de préférence aux indications bibliographiques et aux instruments de travail cités ci-après. Si nécessaire, on s'adressera au bibliothécaire du lieu de consultation.

Pour les manuscrits latins, on consultera essentiellement J. Fohlen (1980). Des listes d'«autorités» intéressant les manuscrits des domaines latin et grec sont fournies dans les tables de la revue *Scriptorium* (revue internationale des études relatives aux manuscrits).

En ce qui concerne les manuscrits hébreux, on consultera B. Richler (1994). On trouvera dans *World Survey of Islamic Manuscripts* (1992-1994) les noms des bibliothèques et des fonds du monde entier (en langues originales, mais translittérés) conservant des manuscrits islamiques, surtout arabes, turcs et persans, et aussi des manuscrits arabes chrétiens.

Par ailleurs, un répertoire d'ensemble, utile pour vérifier l'exactitude des libellés des cotes de bibliothèque, est offert par la base de gestion de la filmothèque de l'IRHT, consultable sur internet : http://irht.cnrs-orleans.fr/medium_frame.htm

Non recensées dans les répertoires indiqués ci-dessus, les dénominations usuelles (les philologues et les historiens d'art en ont souvent attribué aux manuscrits des domaines grec, latin et français) ne doivent en aucun cas être confondues avec les cotes. Ces dénominations se fondent souvent sur le nom de la ville où le manuscrit est conservé : on s'est ainsi parfois borné à désigner génériquement par *Parisinus*, *Montepessulanus*, *Guelferbytanus* tel manuscrit conservé à Paris, à Montpellier ou à Wolfenbüttel. Dans d'autres cas, ces appellations s'appuient sur les caractéristiques extérieures du manuscrit : la dénomination *Codex aureus* pour des manuscrits liturgiques écrits en lettres d'or s'applique à la fois, par exemple, à deux évangélistes, l'un originaire de l'abbaye de Lorsch (Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Palat. lat. 50), l'autre provenant de

Saint-Emmeran de Ratisbonne (München, Bayerische Staatsbibl., Clm 14000). Enfin, d'autres dénominations ont été forgées à partir d'anciens lieux d'origine, voire d'anciens possesseurs.

Nous citerons, à titre d'exemple, la *Bible dite de Charles le Chauve*, actuel Paris, BNF, lat. 2 (ix^e siècle), qui est la Bible léguée par l'empereur à l'abbaye de Saint-Denis, très vraisemblablement en 877 ; ou bien les *Grandes Heures de Rohan*, actuel Paris, BNF, lat. 9471, qui porte les armes de la famille de Rohan et a très probablement été exécuté pour Alain IX, duc de Rohan et époux de Marie de Lorraine. Mentionnons encore le *Book of Armagh*, un exemplaire du Nouveau Testament copié au début du ix^e siècle à la cathédrale d'Armagh et aujourd'hui conservé à Dublin, Trinity College, 52. Un autre manuscrit contenant les Évangiles, du début du vii^e siècle, lui aussi conservé à Dublin, l'actuel Trinity College 55, est connu sous le nom de *Codex Usserianus primus*, d'après son premier possesseur attesté, l'archevêque d'Armagh James Ussher (1624-1655). Pour un répertoire de ces dénominations, on consultera W. Fitzgerald (1992).

On écartera de la notice ces dénominations – leur place ne se justifie éventuellement que dans la bibliographie – et l'on présentera le manuscrit par les seuls éléments qui permettent de l'identifier sans ambiguïté, à savoir la ville, le dépôt (bibliothèque, musée, fonds d'archives et, dans le cas des fonds privés par exemple, château, collège ou institution religieuse) et la cote proprement dite qui, comme on va le voir, peut à son tour se composer de plusieurs éléments.

Les deux premiers éléments, nom de la ville et du dépôt, sont à donner de préférence dans la langue originale du pays, dans un souci d'uniformisation. On dira par exemple : Paris, Bibliothèque nationale de France ; Roma, Biblioteca Nazionale «Vittorio Emanuele» ; Istanbul, Süleymaniye Kütüphanesi ; Istanbul, Millet Kütüphanesi. Cependant, pour les noms de villes en langues utilisant des signes diacritiques non disponibles, ou qui ne s'écrivent pas en caractères latins, il est parfois plus sage d'adopter une forme «internationale» plutôt que de commettre des formes difficiles à reproduire ou méconnaissables.

On veillera à actualiser les anciennes dénominations, aussi bien pour les villes que pour les dépôts. À titre d'exemple, l'indication Leningrad doit désormais être remplacée par Sankt-Peterburg. De même, en citant un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Sélestat, il conviendra de rectifier les indications du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (série in-4°) qui se réfèrent à ce fonds. Établi en 1861, ce catalogue germanise le nom de cette ville alsacienne en «Schlestadt». Dans les cas d'homonymie, courants dans le monde anglo-saxon, on accollera l'indication du pays ou de l'état au nom de la ville : c'est là le seul moyen de distinguer, par exemple, un manuscrit conservé à Cambridge, en Grande-Bretagne, et pour lequel l'indication Cambridge suffit, d'un manuscrit conservé à Cambridge aux États-Unis. Pour ce dernier, on fera suivre le nom de la ville par l'abréviation du nom de l'état, Mass., pour Massachusetts.

Pour les dépôts, on citera le cas de Londres, où l'indication British Museum, depuis une réorganisation survenue en 1973, est désormais à remplacer par British Library. En France, les dépôts de villes de province sont habituellement désignés par l'expression «Bibliothèque municipale», quelle que soit leur appellation officielle (Médiathèque de la ville X, médiathèque Jean Dupont, etc.). Cette

règle souffre quelques exceptions : à titre d'exemple, mentionnons la bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence et la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras.

La cote proprement dite, qui désigne le manuscrit lui-même à l'intérieur du dépôt, revêt des formes diverses et souvent complexes. On veillera ainsi, tout d'abord, à ne pas confondre la cote actuelle avec les anciennes cotes et les marques d'inventaire. Ces éléments, qui peuvent figurer sur les manuscrits ou sur les reliures, se réfèrent souvent à des classements anciens, qui n'ont plus cours à l'heure actuelle : c'est le cas des numéros de l'ancienne bibliothèque de Colbert, figurant sur un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Il en est de même des numéros de catalogue, qui sont parfois, comme à la bibliothèque municipale d'Arras, indiqués avec la cote, mais ne doivent pas être confondus avec elle.

Par exemple, le manuscrit Arras, Bibl. mun., 434 (XII^e s.) est coté sous le n° 1014 dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (t. IV de la série in-4°).

De nombreux catalogues de fonds actuels proposent donc, en annexe, des tables de concordance entre ces différentes formes. On désignera en revanche comme « hors catalogue » les nouvelles acquisitions qui, entrées dans la bibliothèque après la rédaction du catalogue, n'ont pas encore reçu de cote.

Les catalogues de manuscrits publiés dans les pays arabes sont le plus souvent organisés par disciplines (Coran, Tradition musulmane [ḥadīth], droit [fiqh], historiographie [ta'riḥ], etc.) et les numéros d'ordre des catalogues sont différents des cotes. Comme il n'existe pas toujours de tables de concordance, il sera utile de signaler également les numéros d'ordre des manuscrits dans les catalogues.

Pour les manuscrits hébreux, il convient d'ajouter le numéro de catalogue lorsqu'il existe : par exemple pour Londres, British Library, le catalogue de G. Margoliouth (1899-1915) et pour Oxford, Bodleian Library, le catalogue de A. Neubauer (1886-1906). Les suppléments aux catalogues édités par B. Richler (pour Oxford, Parme et bientôt la Biblioteca Apostolica Vaticana), qui comportent de brèves descriptions codicologiques et paléographiques par M. Beit-Arié, sont classés sous le numéro du catalogue. Lorsque cela est possible, il convient aussi de donner le numéro du microfilm conservé au IMHM – Institute of Microfilmed Hebrew Manuscripts (Jewish National and University Library, Jérusalem). En effet, la majorité des chercheurs utilisent les microfilms de cet institut, dont on trouvera le fichier reproduit à la section hébraïque de l'IRHT (Paris).

Une cote pouvant se composer de plusieurs éléments, ceux-ci doivent tous être mentionnés correctement et en bon ordre, afin de permettre l'identification sûre du manuscrit. Ainsi, les cotes de la Bibliothèque nationale Russe (RNB) comportent quatre éléments distincts se référant successivement à la langue du volume, à son format, à son support et à son numéro d'ordre, ce dernier comprenant à son tour un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe. Seul l'ensemble de ces éléments permet d'identifier un manuscrit avec certitude, le même numéro d'ordre pouvant figurer sur des manuscrits de différentes langues, de différents formats et supports.

Voici à titre d'exemple l'une de ces cotes, affectée à un manuscrit de *Regnaut et Jeanneton*, copié au XV^e siècle : sa cote est Sankt-Peterburg, Bibliothèque nationale Russe, Fr. Q. p. XIV, 1. Dans ce cas, Fr. désigne la langue, ici le français ; Q. le format, in-4° ; p. le support, ici le papier ; XIV, 1 le n° d'ordre du manuscrit.

La forme de certaines cotes découle parfois de classements très anciens, notamment topographiques. Ainsi les cotes des manuscrits du fonds ancien de la Biblioteca Medicea Laurenziana (Firenze) comportent deux chiffres, le premier se référant au pupitre (*pluteus*), le deuxième représentant le numéro d'ordre du manuscrit. Un autre fonds de cette même bibliothèque, réunissant les manuscrits qui proviennent de l'ancien couvent franciscain de Santa Croce, est doté de cotes semblables, composées d'un chiffre romain (de I à XXXVI) qui se réfère à l'emplacement du manuscrit sur les anciens pupitres (*plutei*), et de deux sous-séries, marquant la position du pupitre, à gauche ou à droite (*sin.* et *dext.*), chacune dotée d'une numérotation suivie en chiffres arabes. La mention du fonds et le libellé correct des éléments de la cote sont donc indispensables, afin de ne pas confondre des manuscrits appartenant à l'un ou l'autre fonds.

D'une manière générale, les manuscrits des bibliothèques de petite ou moyenne importance (comme les bibliothèques municipales, ou à Paris, la bibliothèque de l'Arsenal, voire la bibliothèque Mazarine) n'ont, comme cote proprement dite, qu'un numéro d'ordre ; celui-ci, précédé de l'indication de la ville et du nom du dépôt, suffit alors à leur identification. On signalera cependant dans un certain nombre de bibliothèques municipales, comme celle de Reims ou celle de Valenciennes, l'existence de fonds annexes, qui tirent généralement leur nom du collectionneur qui les a légués. À titre d'exemple, la bibliothèque municipale de Lyon comporte, à côté du fonds principal, les fonds Coste et Palais des Arts.

L'existence de plusieurs fonds est un phénomène général dans les grandes bibliothèques, comme la Bibliothèque nationale de France (Paris), la British Library (London), la Bodleian Library (Oxford) ou la Biblioteca Apostolica Vaticana par exemple. Comme dans le cas des bibliothèques municipales indiqué précédemment, les noms de ces fonds reflètent l'histoire de ces bibliothèques : il s'agit parfois des noms d'anciens possesseurs ou d'institutions dont les bibliothèques originelles ont abouti dans un même dépôt. Citons au hasard les noms de personnalités comme Arundel, Burney, Egerton, Sloane à la British Library, Barocci et Digby à la Bodleian Library, Barberini, Ferraioli, Ottoboni à la Biblioteca Apostolica Vaticana, voire ceux d'institutions religieuses, comme le fonds du Capitolo di S. Pietro (Biblioteca Apostolica Vaticana).

Les bibliothèques de Turquie comprennent elles aussi de nombreux fonds appelés par les noms d'anciens possesseurs ou d'institutions. Il est fréquent que des manuscrits soient désignés par une cote, suivie du nom du fonds, sans référence à la bibliothèque où ils sont conservés. On pourra alors les localiser grâce aux travaux de F. Sezgin (1978).

Ces fonds rassemblant souvent, à leur tour, un nombre très important de manuscrits, des sous-séries les groupant par langues y ont parfois été établies : c'est le cas, par exemple des manuscrits du fonds Ottoboni qui est partagé en manuscrits grecs et latins. On citera donc un manuscrit de ce fonds de la façon suivante : Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Ottoboni lat. suivi du numéro. Notons à ce propos que le fonds Rossi qui englobe pourtant près de mille deux cents manuscrits de langues différentes, ne comporte pas de sous-séries analogues.

Dans d'autres fonds, des sous-classements ont été établis selon des critères formels : ainsi le fonds Stowe de la British Library est réparti en deux séries numériques séparées, l'une groupant les « manuscrits », l'autre les « charters ».

À la Bibliothèque nationale de France, une grande partie des fonds issus d'anciens possesseurs (Colbert, Saint-Germain, Sorbonne) a été refondue en un seul ensemble, réparti par langues. Cet élément linguistique doit donc obligatoirement être cité dans la cote, afin par exemple de pouvoir distinguer le Paris, Bibliothèque nationale de France, latin 14278 du manuscrit, conservé dans le fonds français et portant le même numéro d'ordre.

Dans certains pays arabes, l'Égypte notamment, l'indication de la matière selon la division traditionnelle des sciences arabo-musulmanes entre également dans la constitution de la cote. On aura ainsi : Le Caire, Dār al-kutub, Muṣṭafā Fāḍil, ḥadīṭ 254, à distinguer de ta'rīḥ 254. Ces différents éléments de la cote des manuscrits arabes ne sont pas toujours indiqués dans un ordre fixe. On trouvera ainsi, pour un recueil fameux de textes avicenniens : Dār al-kutub, ḥikma 6 mīm (abrégéant « Muṣṭafā Fāḍil ») pour dire : Dār al-kutub, Muṣṭafā Fāḍil, ḥikma 6. Il est fréquent aussi que plusieurs numérotations coexistent pour une même bibliothèque. Les manuscrits de la bibliothèque Asadiyya (anciennement Zāhiriyya) de Damas ont un numéro d'ordre dans la totalité du fonds et, pour certaines matières, un autre numéro. On trouvera le même volume désigné tantôt comme Asadiyya 619, tantôt comme Asadiyya, tafṣīr 244.

Dans beaucoup de cas cependant, les entrées des catalogues établis dans les pays arabes ne portent pas sur les volumes, mais sur les textes, classés par ordre alphabétique des titres, avec renvoi à la cote du volume. Cela pose d'évidents problèmes, notamment pour reconstituer d'après le catalogue le contenu des recueils (*mağmū'a*-s).

BIBLIOGRAPHIE

FITZGERALD W., « *Ocelli nominum* ». *Names and Shelf-Marks of Famous/Familiar Manuscripts*, Toronto, 1992.

FOHLEN J., « Études récentes sur les manuscrits classiques latins », dans *Scriptorium*, 34, 1980, p. 96-105.

RICHLER B., *Guide to Hebrew Manuscripts Collections*, Jérusalem, 1994 (The Israel Academy of Sciences and Humanities).

ROPER G., *World Survey of Islamic Manuscripts*, Londres, al-Furqān Islamic Heritage Foundation, 1992-1994, 4 vol.

SEZGIN F., « Bibliotheken und Handschriftensammlungen arabischer Handschriften », dans *Geschichte des Arabischen Schrifttums*, Band VI, Leyde, 1978, p. 311-466.

Chapitre 1

Les matériaux : support et encre

Sous la responsabilité de Monique Zerdoun

Les supports les plus fréquemment représentés dans les manuscrits médiévaux sont le parchemin et le papier, et ce chapitre leur sera essentiellement consacré. Pour les *codices* de papyrus, qui relèvent de l'Antiquité tardive plutôt que du Moyen Âge, se reporter à l'annexe 1, p. 48.

Les papiers auxquels nous aurons affaire sont de deux types : filigranés et non filigranés. Les éléments qui permettent d'estimer la date et le lieu de leur fabrication ne sont pas les mêmes et les deux types de papier ne peuvent être décrits de la même façon : ils seront donc présentés comme deux supports distincts.

On rencontre quelquefois des manuscrits copiés sur « supports mixtes » (parchemin et papier) : il s'agit de manuscrits formés pour une partie de parchemin, pour une autre de papier, ou bien de manuscrits de parchemin restaurés avec des feuillets de papier. Ceci ne doit pas être confondu avec l'encartage, dont il sera question plus loin (voir p. 67).

Après un exposé sur les encres noires, le chapitre s'achèvera, en annexe 2, p. 49 par quelques remarques sur l'état de conservation des manuscrits et leur restauration.

Le parchemin

Dans l'Antiquité classique, le parchemin sert principalement à la confection de petits carnets qui concurrencent les tablettes. Le développement de son emploi va de pair avec l'émergence du *codex*. Au IV^e siècle, il rivalise déjà avec le papyrus et il s'impose comme support pour le livre lorsque les réseaux habituels d'approvisionnement en papyrus sont paralysés.

Le papier, connu comme produit d'importation au VII^e siècle en Transoxiane et peut-être jusqu'en Méditerranée orientale, aurait commencé à être fabriqué à Samarcande dès la deuxième moitié du siècle suivant. Son usage se répand au IX^e siècle, aussi bien chez les musulmans que chez leurs voisins (byzantins par exemple). Au Proche-Orient, où l'usage du papier est plus ancien et plus fréquent qu'en Occident, l'emploi du parchemin reste souvent lié au livre sacré. C'est